

**Fédération de
Vo Co Truyen Vietnam de France
(F.V.C.T.V.N.F)**

**Règlement et Procédure
de Passage de Grade
Arts Internes**



Table des matières

1.	DEFINITION DU PASSAGE DE GRADE ARTS INTERNES	3
2.	ROLE DE LA COMMISSION DANS LE CADRE DU PASSAGE DE GRADE ARTS INTERNES	3
3.	ROLE DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION DES GRADES.....	3
4.	PROCEDURE ADMINISTRATIVE LORS D'UNE CONTESTATION	3
5.	TABLEAU DES GRADES ARTS INTERNES DE LA FVCTVNF.....	4
6.	CONDITIONS ET FORMALITES ADMINISTRATIVES	4
7.	ROLE ET QUALITE DU TUTEUR DE MEMOIRE.....	5
8.	PROTOCOLE DE PASSAGE DE GRADE.....	5
9.	MODALITE DE PASSAGE ET D'OBTENTION DE GRADE	5
9.1	GRADES DU 12^{EME} CÁP AU 14^{EME} CÁP INCLUS	5
9.2	GRADES DU 15^{EME} AU 16^{EME} CÁP INCLUS	6
9.3	GRADES DU 17^{EME} AU 19^{EME} CÁP INCLUS.....	6
10.	BONIFICATIONS DE POINTS SUPPLEMENTAIRES	6
11.	PASSAGE DE GRADE ADAPTE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
12.	COMPOSITION DU JURY	7
12.1	QUALITE POUR ETRE JUGE	7
12.2	COMPOSITION DE LA TABLE DE JUGE	7
12.3	INDEMNISATION DES JUGES.....	7
12.4	TENUE DES JUGES DE TABLES.....	7
13.	CEREMONIE DE REMISE DE DIPLOME.....	7
14.	CHARTRE DU TUTEUR.....	8
15.	FORMULAIRE D'INSCRIPTION	9
16.	FEUILLE DE NOTATION - CÁP 12 A 14	10
17.	FEUILLE DE NOTATION – CÁP 15 A 19.....	11

1. Définition du Passage de Grade Arts Internes

Le Passage de Grade en arts internes est un examen de connaissances techniques et théoriques à présenter suivant un programme régi par la présente réglementation. Une fois réussi, c'est la reconnaissance par la Fédération de l'obtention d'un grade Võ Cỗ Truỳn dans les Arts Internes. Cet examen fera apparaître la compétence du candidat dans le domaine des arts internes traditionnels ; on devra y retrouver les notions d'harmonie, d'alternance Am/Duong, de qualité respiratoire, d'explosivité énergétique, de densité, de détente, de fluidité, de concentration, de force de l'intention, d'aptitude à la réflexion, à la subtilité ainsi que d'acquisition de théorie et de culture en rapport avec les arts internes du Vietnam.

2. Rôle de la Commission dans le cadre du Passage de Grade Arts Internes

Elle organise les passages de grades des candidats en ayant fait la demande en vue d'obtenir un grade Võ Cỗ Truỳn Arts Internes de la FVCTVNF selon la procédure et les critères définis par le présent document.

3. Rôle du Responsable de la Commission des Grades

Le responsable des grades est chargé :

- D'encadrer l'organisation de l'ensemble des examens ;
- De convoquer la commission ;
- De désigner les jurys d'examen ;
- De répartir les membres du jury sur les tables d'examen ;
- D'assurer pour les juges au moins une information théorique à la réglementation.

4. Procédure administrative lors d'une contestation

La personne qui entend contester la procédure d'un passage de grade doit, dans le délai de trente jours à compter du jour de la publication des résultats d'examen, les déférer au président de la commission préalablement à tout autre recours.

Toute réclamation est adressée au président de la commission par voie de lettre avec accusé de réception. Cette réclamation doit mentionner le nom, domicile ainsi que l'exposé des faits, les moyens et conclusions de la personne qui dépose le recours.

La procédure est exclusivement écrite.

Le Bureau Fédéral peut à tout moment ainsi que sur un recours nommer et mandater une personnalité de la Fédération possédant les compétences en la matière pour vérifier la bonne tenue de l'organisation et le respect des textes en vigueur.

En cas de manquements constatés, le Bureau ou la Commission peut suspendre l'organisation d'examens.

5. Tableau des grades Arts Internes de la FVCTVNF



Fédération de Vo Co Truyen
Vietnam de France
www.vocotruyen-france.fr

Système de grade Arts Internes de la Fédération de la Võ Cổ Truyền Việt Nam de France							
Niveau Cáp	Statut	Ceintures	Temps Minimum	Temps cumulé	Age Minimum	Délivré par	
Cáp 12	Groupe de Grade 1 ^{er} Niveau Instructeur Huấn Luyện Viên Sơ Cấp			5 ans	16 ans	La fédération	
Cáp 13			2 ans	7 ans	18 ans		
Cáp 14			2 ans	9 ans	20 ans		
Cáp 15	Groupe de Grade 2 ^{ème} Niveau Instructeur Huấn Luyện Viên Trung Cấp		3 ans	12 ans	25 ans		
Cáp 16			3 ans	15 ans	30 ans		
Cáp 17	Groupe de Grade 3 ^{ème} Niveau Maître Võ sư		5 ans	20 ans	35 ans		
Cáp 18			5 ans	25 ans	40 ans		
Cáp 19			5 ans	30 ans	45 ans		
Cáp 20	Maître Võ Sư		10 ans	40 ans	55 ans		
Cáp 21	Grand Maître Đại Võ Sư		10 ans	50 ans	65 ans		
Cáp 22	Vieux Maître Lão Võ Sư		10 ans	60 ans	75 ans		

Le temps minimum et temps cumulé de pratique est calculé sur une base de 6 heures d'entraînement hebdomadaire.

6. Conditions et formalités administratives

La FVCTVNF réalise les passages de grade à partir du 12^o Cáp. Les grades inférieurs sont de la responsabilité des clubs.

Les postulants devront remplir les conditions d'âge et de temps de pratique suivant le tableau des grades de la FVCTVNF.

Par ailleurs, ils constitueront un dossier administratif qui récapitulera leur pratique et feront parvenir leur mémoire ainsi qu'une liste des 4 leçons qu'ils souhaitent présenter (1 à 2 leçons sera demandée par le jury) comprenant leur description sommaire (origine, forme, destination, etc.).

Et enfin, ils devront s'acquitter des frais de dossier indiqué dans le formulaire d'inscription de la saison en cours.

A l'exception du 12^o Cáp, un grade ne peut être présenté qu'à la condition d'être titulaire du grade inférieur délivré par la Fédération.

La procédure de passage de grade classique s'applique jusqu'au grade du 19^o Cáp inclus.

Au-delà, les grades exceptionnels de 20^o, 21^o et 22^o Cáp, s'obtiennent exclusivement par homologation.

La production d'un mémoire est exigée, pour ce faire, le candidat a la possibilité d'être accompagné par un tuteur fédéral figurant sur la liste établie par la commission des grades.

7. Rôle et qualité du tuteur de Mémoire

Se reporter au paragraphe 14 « Charte du Tuteur de Mémoire ».

8. Protocole de passage de grade

Les examens de passage de grade ne sont pas ouverts au public ; la présence d'enseignant d'un club ayant au moins un candidat est toutefois admise.

La session de passage de grade commence et se termine par un salut commandé par le responsable ou représentant de la Commission des grades.

La commission délibère et statue à la suite de chaque passage de grade. Les candidats sont informés immédiatement des résultats par le responsable de la session.

9. Modalité de passage et d'obtention de grade

Il existe quatre unités de valeur (U.V.) à présenter ; voir modalités aux paragraphes 9.1, 9.2, 9.3 suivants.

- U.V. 1 : Présentation de la posture statique ou dynamique,
- U.V. 2 : Présentation de ou des leçons ou postures et séquences,
- U.V. 3 : Explication de ou des leçons,
- U.V. 4 a : Présentation du Mémoire,
- U.V. 4 b : Soutenance du Mémoire.

La note attribuée par le jury pour chaque U.V. va de 0 à 10 ou de 0 à 20 (UV4 et uniquement pour les grades de 15° à 19° Cáp) par incrément de 1.

En cas d'échec, le candidat pourra se représenter pour passer chaque U.V. à laquelle il n'a pas obtenu la moyenne de 5/10 ou de 10/20 lors des prochaines sessions de passages de grade dans la limite de 2 ans ; les candidats devront alors constituer un nouveau dossier en vue d'obtenir les U.V. manquantes.

Au-delà des deux ans, le candidat devra présenter intégralement l'examen de passage de grade.

Trois ou cinq juges évaluent le candidat sur chaque UV.

Le candidat doit obtenir la moyenne pour chaque U.V. pour valider le grade.

9.1 Grades du 12° Cáp au 14° Cáp inclus :

- U.V. 1 : 10 mn minimum, présentation d'une posture statique ou séquence dynamique, notée sur 10,
- U.V. 2 : présentation d'une leçon, de 10 mn maximum (parmi une liste de 4 leçons proposées au jury par le candidat) ; notée sur 10,
- U.V. 3 : explication de la leçon effectuée ; 10 mn maximum ; notée sur 10,
- U.V. 4 a : présentation d'un mémoire de 5 pages minimum à joindre au dossier d'inscription pendant une durée de 10 mn maximum ; notée sur 10,
- U.V. 4.b soutenance du mémoire en réponse aux questions du jury sur une durée de 20 mn maximum ; notée sur 10.

9.2 Grades du 15^{ème} au 16^{ème} Cáp inclus :

- U.V. 1 : 10 mn minimum, présentation d'une posture statique ou séquence dynamique, notée sur 10,
- U.V. 2 : présentation de deux leçons, de 10 mn maximum chacune, choisies parmi une liste de 4 leçons déposée par le candidat ; notée sur 10,
- U.V. 3 : en réponse aux questions du jury : explications des leçons ou séquences extraites des leçons présentées ; 10 mn maximum ; notée sur 20,
- U.V. 4 a : le candidat présente un mémoire de 10 pages minimum, à joindre au dossier d'inscription, pendant une durée de 15 mn maximum ; notée sur 20,
- U.V. 4.b : le candidat soutient son mémoire en réponse aux questions du jury sur une durée maximum de 20 mn ; noté sur 20.

9.3 Grades du 17^{ème} au 19^{ème} Cáp inclus :

- U.V. 1 : 10 mn minimum, présentation d'une posture statique ou séquence dynamique, notée sur 10,
- U.V. 2 : présentation de deux leçons, de 10 mn maximum chacune, choisies parmi une liste de 4 leçons déposée par le candidat ; notée sur 10,
- U.V. 3 : en réponse aux questions du jury : explications des leçons ou séquences extraites des leçons présentées ; 10 mn maximum ; notée sur 20,
- U.V. 4 a : le candidat présente un mémoire de 20 pages minimum, à joindre au dossier d'inscription, pendant une durée de 20 mn maximum ; notée sur 20,
- U.V. 4.b : le candidat soutient son mémoire en réponse aux questions du jury sur une durée maximum de 20 mn ; notée sur 20.

9.4 Observations relatives aux Unités de Valeur 4a : Le Mémoire / La soutenance

La quatrième UV « 4a et 4b » est constituée par le dépôt d'un Mémoire, sa présentation et sa soutenance. La typologie du Mémoire devra être en police Arial, taille 12.

Le mémoire demandé est un travail de réflexion personnel.

Il vise la possibilité du pratiquant à faire le point sur ce qu'il a observé de sa propre pratique.

Ce qui suit dans le présent article 9.4, sont des propositions non-exhaustives et ne constituent que des axes de réflexions ;

En vue de l'obtention du :

- 12^{ème} au 16^{ème} Cáp : Le mémoire a trait au parcours du candidat, à sa compréhension, sa progression au fil des années, son vécu martial et particulièrement ce que sa pratique lui apporte.

Il commentera le ou les éléments qui lui ont semblé déterminant dans sa pratique.

- 17^{ème} Cáp, 18^{ème} Cáp, 19^{ème} Cáp, le mémoire porte sur l'Art Martial Vietnamien, lequel privilégiera la vision du sens que le candidat aura donné à sa pratique et ce qu'elle lui aura apporté.

De manière générale, le Mémoire devra décrire :

- o Son cheminement,
- o Sa recherche,
- o Son développement.

Et/ou, il traitera :

- o De l'étude historique,
- o De sa compréhension des théories,
- o Des coutumes et traditions,
- o De la philosophie.

Il y intégrera les impacts, les apports personnels générés dans sa vie depuis le précédent grade ou le début de sa pratique.

De même qu'il y précisera :

- o L'évolution de sa pratique,
- o Les bienfaits, les bénéfices apportés dans sa vie quotidienne.

Eventuellement, il y indiquera :

- o Ses projets à plus ou moins long terme pour le développement des AMV,
- o L'évolution des pratiquants.

10. Bonifications de Points supplémentaires

Une bonification supplémentaire, plafonnée à 2 points, sera accordée sur le total de la somme des notes des U.V. du passage de grade aux candidats ayant effectué des formations et/ou obtenu un podium lors des manifestations organisées par la FVCTVNF la saison précédente ou en cours.

Liste des formations, podium FVCTVNF et points accordés :

- 1 point, Diplôme DIF,
- 0.5 point, Diplôme DAF,
- 1 point, Attestation de participation en qualité de Juge, Arbitre aux compétitions,
- 0.5 point, Attestation de participation en qualité d'Administrateur aux compétitions, une seule sera retenue pour chaque participation à une compétition en tant que Juge, Arbitre ou Administrateur.
- 1 point, Certificat de podium 1^{er},
- 0.5 point, Certificat de podium 2^{ème},
- 0.5 point, Certificat de podium 3^{ème},

Les candidats devront fournir les photocopies des diplômes et certificats avec leur dossier.

11. Passage de Grade adapté

Les Présidents de Ligue, de Comité départementaux pourront bénéficier d'examens adaptés avec la réglementation en vigueur des passages de grade.

12. Composition du Jury

Le Jury est composé du Responsable de la Commission des Grades ou de son représentant mandaté par le Comité Directeur et des Membres de ladite Commission.

La Commission des Grades est renforcée, si besoin, de Juges de Grade à l'occasion des sessions de passage de grade.

12.1 Qualité pour être juge de Grades en arts internes

- Avoir suivi la formation spécifique pour être juge en examen de grade d'art interne. La formation est effectuée par la Commission des Grades.
- Un juge doit posséder un grade supérieur au grade examiné, donc au moins 13^o Cáp, reconnu par la FVCTVNF.
- Pour juger les grades au-delà du 18^o Cáp, le juge doit posséder au minimum un grade équivalent au grade examiné.

12.2 Composition de la table de juge

- Le jury est composé des Membres de la Commission des Grades et peut être renforcé de Juges de grades.
- Autant que faire se peut, les membres du jury ne seront pas de la même école que le candidat.
- Un jury de trois juges est constitué pour les passages de grade du 12^{ème} jusqu'au 16^{ème} Cáp.
- Un jury de trois ou cinq juges est constitué pour les passages de grade grades de 17 à 19^{ème} Cáp.
A titre exceptionnel, en cas d'absence non prévisible d'un juge lors de l'ouverture de la session de passage de grade, de sorte à ne pas compromettre la continuité des examens au profit des candidats, le Responsable de la Commission des Grades ou son représentant est autorisé à s'adjoindre l'intervention d'un juge qualifié au sens de l'article 12.1, en visioconférence.
- Les membres du jury doivent, autant que possible, être licenciés dans des clubs ou écoles différentes, notamment en ce qui concerne le candidat.

Le responsable de la Commission des Grades ou son représentant supervise toutes les tables de passage de grade dans le respect de la présente réglementation.

Les tables font appel à lui en cas de doutes sur la procédure ou sur tous autres points délicats.

12.3 Indemnisation des juges

Les juges peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacement en remplissant une demande.

12.4 Tenue des juges de tables

Les membres de la commission des grades intervenant en qualité de juges de tables seront vêtus d'une veste de võ phục neutre portant l'écusson de la FVCTVNF à l'exclusion de tous signes distinctifs d'appartenance à une Ecole, dont les frais d'acquisition seront pris en charge par la Fédération.

13. Cérémonie de remise de diplôme

Les candidats seront informés de la validation de leur grade par courrier et le diplôme sera remis à l'occasion d'une cérémonie formelle organisée pour accueillir les lauréats en présence des maîtres, experts et invités de la FVCTVNF.

S'ils sont absents lors de cette cérémonie, leur diplôme sera remis à un représentant de son club ou sera envoyé par courrier.

Le diplôme officiel et sa transcription sur le Passeport Sportif FVCTVNF sont les seuls documents prouvant la validité des grades obtenus.

Charte du tuteur

La FVCTVNF propose, si besoin et s'il n'en dispose pas, de mettre à disposition du candidat un tuteur Fédéral de mémoire, figurant sur la liste édictée par la commission des grades.

La commission des grades est la seule autorité ayant pouvoir de nommer un tuteur Fédéral afin d'apporter un soutien et une aide pédagogique au candidat.

Le tuteur Fédéral aura le grade minimum de 18^{ème} Cáp et égal au grade examiné lors du passage.

Rôle du Tuteur :

Le tuteur peut avoir un rôle de conseiller, d'accompagnateur, pour aider le candidat lors de l'élaboration du mémoire ainsi que pour la préparation de sa soutenance.

- Aide au choix de la typologie, de l'articulation des idées, des liaisons entre les différentes parties et le plan du mémoire.
- Aide technique, conseils avisés et objectifs sur la rédaction de son mémoire.
- Apporte une aide sur la méthodologie et sur le cheminement logique du candidat.
- Aide à structurer son document écrit.
- Peut partager l'expérience de sa pratique, sa démarche de recherche personnelle.
- Conseille dans sa recherche de sources, d'archives, d'articles et de tous documents littéraires liés au sujet (bibliographie).
- Est un accompagnateur pédagogique en interaction, pour motiver le candidat et de lui permettre d'aller au bout de sa démarche, si tant est que cela soit possible.

Rappel :

- Le candidat peut prendre conseil dans le choix de son thème.
- Le candidat ne peut se reposer sur son tuteur pour la rédaction de son mémoire.
- Le tuteur ne saurait être responsable de l'éventuelle mauvaise qualité du mémoire ou de sa soutenance.
- Il appartient au candidat :
 - De corriger l'orthographe, la syntaxe et la grammaire de son mémoire pour obtenir un document convenable,
 - Dans le cadre de sa soutenance, de mener un entretien dynamique et vivant démontrant ce qu'il a éprouvé de son cheminement, de son parcours depuis le choix du sujet.

Président de la FVCTVNF

14. Formulaire d'Inscription



Fédération Vo Co Truyen Vietnam de France
 Siège Social : 106, boulevard de la Résistance – 93460 Gournay-sur-Marne

<http://www.vocotruyen-france.fr>

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU PASSAGE
 DE GRADE DE VO CO TRUYEN VIETNAM**

du 12^e au 19^e Cáp
 SAISON 20.. – 20..

**PHOTO
 A COLLER**

ECRIRE LISIBLEMENT ET UNIQUEMENT EN MAJUSCULE

NOM :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

EMAIL :

N° DE LICENCE :

NOM DU CLUB :

SE PRESENTE AU GRADE DE : ZONE NORD – SUD*

PIECES A JOINDRE

- Photocopies de toutes vos licences de toutes fédérations ou justificatifs de la durée de votre pratique avec votre ou vos professeurs, ou maîtres uniquement pour le 12^{ème} Cáp.
- Photocopie du Passeport Sportif avec la licence de la saison en cours.
- Photocopies de votre dernier diplôme de Grade délivré par la FVCTVNF
- Photocopie de vos diplômes et d'attestations de formations, de podium délivré par la FVCTVNF
- Liste de quatre leçons, Thao.
- 2 photos d'identité type passeport.

- Date :Signature :

Facultatif

- Nom du responsable technique du club :
- Date :Signature :

DOSSIER A RETOURNER A

Responsable de Commission

Adresse postale.

Adresse mél

Votre dossier doit être envoyé, accompagné d'un chèque de xxxxx à l'ordre de la FVCTVNF.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

15. Feuille de notation - Cáp 12 à 14



Fédération Vo Co Truyen Vietnam de France

Siège Social : 106, boulevard de la Résistance – 93460 Gournay-sur-Marne

<http://www.vocotruyen-france.fr>

FEUILLE DE NOTATION DE PASSAGE DE GRADE EN ART INTERNE GRADES 12 à 14

NOM – PRENOM DU JUGE : DATE : LIEU :		
NOM DU CANDIDAT PRENOM DU CANDIDAT GRADE PRESENTE :		
U.V.	Note	Observations
U.V.1 – présentation de posture statique ou dynamique	/10	
U.V.2 – présentation d'une leçon, Thao	/10	
U.V.3 – Explications	/10	
U.V.4a – présentation du mémoire	/10	
U.V.4b– soutenance du mémoire	10	
Bonification Points supplémentaires à rajouter sur le total des notes	/2	Détail du ou des points de bonification : - - -

U.V. ACQUISES				
U.V. NON ACQUISES				
GRADE OBTENU	OUI / NON			

16. Feuille de notation – Cáp 15 à 19



Fédération Vo Co Truyen Vietnam de France

Siège Social : 106, boulevard de la Résistance – 93460 Gournay-sur-Marne

<http://www.vocotruyen-france.fr>

FEUILLE DE NOTATION DE PASSAGE DE GRADE EN ART INTERNE GRADES 15 à 19

NOM – PRENOM DU JUGE :		
DATE :		
LIEU :		
NOM DU CANDIDAT		
PRENOM DU CANDIDAT		
GRADE PRESENTE :		
U.V.	Note	Observations
U.V.1 – présentation de posture statique ou dynamique	/10	
U.V.2 – présentation d'une leçon, Thao	/10	
U.V.3 – Explications	/10	
U.V.4 a – présentation du Mémoire	/20	
U.V.4 b – soutenance du mémoire	/20	
Bonification Points supplémentaires à rajouter sur le total des notes	/2	Détail du ou des points de bonification : - - -

U.V. ACQUISES			
U.V. NON ACQUISES			
GRADE OBTENU	OUI / NON		